

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Étaient présents : Sylvie PEGOURIE - Thierry DUSSAUGE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Jean-Marie MANGEOT - Patricia ALLOUCHE - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Martial FAILLET

Excusées : Murielle BARBECOT – Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir à J.M. MANGEOT)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Michèle PAEMELAERE

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Début de séance à 20h30

Présentation des élus et des intervenants.

Intervenants :

- Monsieur LAVIGNE – responsable du service énergie auprès du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
- Monsieur JACQUARD Michel (vice-président Environnement : déchets, mode de financement, collecte des OM, communication), Madame RICHARD Alexandra, responsable du service environnement et Monsieur BOURDEAU Pierre-François, directeur général des services de la Communauté de Communes de la Dombes – concernant la redevance incitative OM
- Monsieur FROMAGE Xavier – Société SEFI– concernant l'aménagement de la rue des Brévonnes

Monsieur le Maire propose de commencer la séance par le premier point à l'ordre du jour afin que Monsieur LAVIGNE, qui doit être libéré à 21h30, réponde aux interrogations des élus concernant le projet d'installation des ombrières photovoltaïques sur le parking de la Halte ferroviaire,

PROMESSE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROIT REEL

Monsieur le Maire après l'exposé de Monsieur GUERIN, gérant de la Société SEE YOU SUN à la dernière séance du Conseil propose aux élus de l'autoriser à signer la promesse d'autorisation d'occupation du domaine public, après publication d'initiative spontanée pour consultations d'autres entreprises.

Monsieur MANGEOT demande comment l'entreprise SEE YOU SUN a eu connaissance de ce projet.

Monsieur le Maire explique que c'est un projet soutenu par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et donne la parole à Monsieur LAVIGNE.

Monsieur LAVIGNE explique que la société SEE YOU SUN a déposé une candidature spontanée auprès du SIEA. Une publication sera faite de 15 jours ou 3 semaines pour consulter d'autres entreprises.

Monsieur DUSSAUGE dit que 15 jours de publicité ça n'est pas assez.

Madame MAQUET demande qui a rédigé le cahier des charges.

Monsieur le Maire répond que M. GUERIN de la Société SEE YOU SUN a transmis les documents au Syndicat d'électricité et à la régie du syndicat d'électricité qui les a validés.

Monsieur DUSSAUGE dit que ce qui l'épate c'est que la commune a reçu une entreprise pour lui céder un terrain de la commune pour 1€ par an pour avoir de l'ombre pour des voitures.

Monsieur le Maire répond, pas que de l'ombre mais une production d'électricité solaire, donc en énergie renouvelable.

Madame ALOUCHE répond que la vocation de ce parking est de rester un parking même dans 20, 30 ou 50 ans.

Monsieur DUSSAUGE répond qu'il ne veut pas se lancer dans ce projet précipitamment, dit que 30 ans c'est une longue période et que les choses évoluent vite.

Monsieur MANGEOT demande pourquoi la commune ne loue pas mais donne un bien public pendant 30 ans et en plus il va falloir plus que 2 bornes électriques ? Quel va être le coût pour rajouter des bornes supplémentaires et souvent celles installées ne sont pas les bonnes.

Monsieur le Maire explique que le nombre de bornes est extensible et que l'installation de bornes supplémentaires sera pris en charge par l'entreprise. Monsieur LAVIGNE explique que les bornes sont maintenant uniformisées.

Monsieur LAPIERRE dit que ce qui le dérange c'est qu'un plan a été monté sans passer par une commission. Il dit que dans 30 ans peut-être que le parking sera insuffisant. Monsieur le Maire explique que le parking restera extensible et qu'un repérage préalable a été effectué et que le projet a été envisagé de façon à protéger les arbres existants.

Monsieur FAILLET dit que des projets sur des bâtiments agricoles existent mais sur une durée moins longue.

Monsieur MANGEOT pose également la question sur le recyclage.

Monsieur LAVIGNE répond que les panneaux photovoltaïques sont recyclables à 95%, car ils sont faits de 95% de sable et 5% d'aluminium et de silicium.

Monsieur LAPIERRE dit que le silicium n'est pas bien recyclé.

Monsieur LAVIGNE précise que les engagements nationaux laissent une place importante aux projets photovoltaïques, la solution de mise en place des ombrières photovoltaïques pour production d'énergie renouvelable reste assez simple. Le principe de candidature spontanée est que l'entreprise présente des projets et après il y a mise en concurrence.

Concernant les bornes électriques pour recharge lente des véhicules électriques, 2 bornes ont été proposées pour un début avec possibilité d'en installer plusieurs et si les usagers utilisent leur véhicule du domicile au parking ils n'ont pas besoin de charger tous les jours, et que les usagers sont bien contents de retrouver leurs véhicules à l'ombre. La proposition de la société SEE YOU SUN a été construite avec le syndicat d'électricité et la régie du syndicat d'électricité. Le gouvernement se lance et EDF aussi dans le déploiement de l'énergie photovoltaïque.

Monsieur MANGEOT dit qu'il y a le problème de la SNCF et du maintien de la ligne de train existante.

Madame ALOUCHE répond que même si la ligne n'existe plus il y a le stade donc ça restera un parking.

Monsieur LAVIGNE précise que c'est une vraie opportunité de passer avec le syndicat d'électricité et la régie d'électricité.

A la suite du débat le Conseil Municipal décide de consulter avant de prendre sa décision. Une Commission travaux se réunira pour envisager les modalités de la consultation à lancer.

Monsieur DUSSAUGE informe avoir envoyé un lien par mail au secrétariat sur une autre société qui fait ce type d'installations.

Monsieur LAVIGNE informe le conseil que St Marcel reste une petite Commune qui n'intéresse pas les grosses entreprises qui font ce type d'installations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 5 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE (dont 1 POUVOIR)

- REFUSE la signature de la promesse d'autorisation temporaire du domaine public de la société SEE YOU SUN et souhaite faire une consultation avant de s'engager dans le projet.

Intervention sur la redevance incitative

Présentations.

Madame RICHARD, responsable du service environnement explique que la compétence collecte et traitement des déchets est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes.

Madame RICHARD fait la présentation des services, des déchèteries et du personnel.

La Communauté de Commune représente 36 communes, 39 000 habitants pour à peu près 20 000 foyers.

Actuellement 15 communes qui faisaient partie de l'ancienne communauté de commune Chalaronne Centre sont en redevance incitative.

Dans les 21 communes des anciennes Communauté de Communes Centre Dombes et celle du canton de Chalamont la redevance incitative va être mise en place en 2021, l'année 2020 étant l'année de test.

Monsieur LAPIERRE dit que chez lui tous les sacs sont ramassés en même temps.

Monsieur BOURDEAU explique que les agents, pour rationaliser leur circuit de collecte, relèvent les poubelles de déchets ménagers et de tri qu'ils déposent à un endroit de collecte de tri pour les récupérer le jour d'enlèvement des poubelles de tri.

Monsieur JACQUARD informe le Conseil qu'en cas d'anomalie de collecte il faut appeler le

04 74 98 43 86 au Service environnement de la Communauté de Commune de la Dombes ou écrire à l'adresse mail suivante : **environnement@ccdombes.fr**.

Monsieur MANGEOT dit que les camions ne sont pas adaptés.

Madame RICHARD répond que les camions ont été changés il y a 6 mois.

Madame RICHARD informe le Conseil pour le traitement des déchets

- Les déchets ménagers sont transférés sur les quais de Vaux (sur la Commune de Le Plantay) pour prise en charge par ORGANOM pour méthanisation,
- Les conteneurs à verre sont vidés et envoyés en Saône et Loire au centre de recyclage,
- Et le tri sélectif à Rillieux-la-Pape pour être trié et envoyé aux usines concernées.

La production des déchets par habitant en 2018 est de 601 kg.

Les 15 Communes qui sont en redevance incitative trient mieux leurs déchets.

Après étude préalable en 2018 et après décision du Conseil Communautaire toutes les Communes de la Communauté de Communes de la Dombes passeront en redevance incitative au 1^{er} janvier 2021.

Plusieurs étapes avant mise en place :

- Une enquête sera réalisée auprès des habitants pour recueil des informations pour le fichier des redevables
- Distribution du courrier d'information
- Envoi de facture à blanc en 2020
- Mise en place au 1^{er} janvier 2021, facturation effectuée par la Communauté de Communes.

Monsieur MANGEOT souhaite savoir comment le bac à déchet reste personnel ?

Madame RICHARD répond par la mise en place des puces sur les poubelles, les poubelles achetées après l'an 2000 sont normalement adaptées pour accueillir la puce ; et par l'achat de poubelles à verrou si l'on souhaite que la poubelle soit verrouillée, les camions étant adaptés pour collecter les déchets des poubelles verrouillées.

Les sacs poubelles en dehors des bacs seront tolérés en 2020, mais non ramassés à partir du 1^{er} janvier 2021.

Pour les sacs en dehors des bacs, une convocation sera envoyée par la Communauté de Communes de la Dombes, si la personne ne se présente pas des frais de nettoyage seront facturés pour un montant de 100€.

Des réunions publiques sont organisées dans plusieurs communes où les habitants pourront poser leurs questions sur la mise en place et le fonctionnement de la redevance incitative.

Monsieur MANGEOT demande si les habitants ont toujours droit à 25 passages dans les déchèteries.

Madame RICHARD répond que pour l'instant oui, et les personnes qui ont utilisés leurs 25 passages doivent appeler le service environnement de la Communauté de Communes pour être crédités de passages supplémentaires.

Fin de l'intervention et départ de Monsieur JACQUARD, Madame RICHARD et Monsieur BOURDEAU.

Intervention de Monsieur FROMAGE gérant de la Société SEFI – aménagement rue des Brévonnes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FROMAGE.

Monsieur FROMAGE distribue des plans d'aménagements de la rue des Brévonnes qui doivent être étudiés lors d'une Commission Travaux. Date à définir.

Monsieur DUSSAUGE demande à Monsieur FROMAGE des chiffrages pour les différents projets.

Monsieur FROMAGE répond entre 30 000€ et 50 000€.

Monsieur MANGEOT demande à Monsieur FROMAGE l'envoi de plusieurs plans avant la Commission Travaux.

Fin et départ de l'intervention de Monsieur FROMAGE.

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE DE ST MARCEL

Monsieur le Maire présente les offres de l'Atelier CHARDON Paysages et de l'Agence départementale de l'ingénierie pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du cimetière de Saint Marcel.

Les élus souhaitent une rencontre avec l'Agence d'ingénierie pour s'assurer notamment que celle-ci dispose bien d'une assurance garantissant la prestation de maîtrise d'œuvre. Un rendez-vous sera organisé en juillet et un conseil extraordinaire pour le choix de la maîtrise d'œuvre avant fin juillet.

Délibération reportée.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle le renouvellement du contrat d'affermage et présente les propositions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public. L'offre d'ACS semble la plus complète pour l'assistance à la Collectivité. Outre les actions classiques de cette mission d'assistance, le bureau donne une estimation préalable du coût du service futur de l'assainissement communal, permettant une vraie analyse comparative des offres des futurs délégataires en définissant avec précision les contenus souhaités. Il offre également une assistance administrative complète avec la rédaction de l'avis de publicité et tous les PV indispensables à la sécurisation réglementaire de la procédure en cas de recours. Le contrat proposé s'élève à 8675 € HT.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal par 7 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (dont 1 POUVOIR)

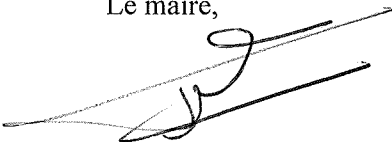
- **APPROUVE** le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par le cabinet ACS.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat et toutes pièces afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Fin de séance 23H16

Le maire,



le secrétaire,

Sylvie PÉGOURIÉ
